



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr



## MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET :

### PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION/CREATION DE POSTES

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit juillet deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

#### Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Laurence PIERRAT (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Dimitri GIRARD (pouvoir à Daniel DUMONTET)

**Le ou les membres absent(s) :** Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

*Vu le code général de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;*

*Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

*Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03/06/2025*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances-affaires générales réunie le 30/06/2025*

Le Conseil municipal :

**SE PRONONCE** sur la modification ci-après du tableau des effectifs :

- ⇒ Eligibilité de l'emploi de **responsable voirie** aux grades du cadre d'emploi d'agent de maîtrise et des adjoints techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- ⇒ Création d'un emploi **d'assistant médical** à temps complet éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- ⇒ Création d'un emploi **d'infirmier de pratique avancée** à temps complet, éligible aux grades du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique

- ⇒ Création d'un emploi **d'adjoint au responsable des services techniques** éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise et des techniciens territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- ⇒ Création d'un emploi **d'instructeur des autorisations du droit des sols** à temps complet éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou techniques et des rédacteurs ou techniciens territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique

⇒ Suppression des emplois suivants :

**ADMINISTRATIF :**

- 1 emploi **d'agent accueil/état civil** à temps complet (Cadre emploi des adjoints administratifs)
- 1 emploi **d'assistant administratif** à temps complet (adjoint administratif)

**POLICE :**

- 1 emploi **d'agent de police municipale** à temps non complet 30h (Agent de PM)

**MEDIATHEQUE :**

- 1 emploi de **responsable de médiathèque** à 28 heures (assistant de conservation)
- 1 emploi **d'agent de médiathèque** à 27 heures (adjoint du patrimoine)

**TECHNIQUE :**

- 2 postes **d'agent technique de voirie** à temps complet (adjoint technique)
- 2 postes **d'agent d'entretien espaces verts/sports** à temps complet (adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent d'entretien des espaces verts/sport** à temps non complet 19h30 (adjoint technique)
- 1 poste **d'agent d'entretien des équipements sportifs** à temps complet (Adjoint technique)
- 2 postes **d'agent technique polyvalent** (affecté aux bâtiments) à temps complet (Adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent de maintenance en bâtiment** à temps complet (adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène Bâtiments divers** à temps non complet 20 heures (adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène Bâtiments divers** à temps non complet 24 heures (adjoint technique)
- 3 emplois **d'agent d'entretien et d'hygiènes /périscolaire** à temps complet (adjoint technique)
- 1 poste **d'agent de restauration** à temps non complet 21h30 (adjoint technique)
- 1 PEC **agent d'entretien et d'hygiène des écoles** à temps non complet 27 heures
- 1 emploi **d'ASVP** à temps complet (Adjoint technique).

**MEDICO-SOCIALE :**

- 1 poste de **médecin** à 26h
- 1 poste de **médecin** à 24h30

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 08 juillet 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Angélique GONIN-CHARTIER**



**Le Maire,**  
**René PONTET**

